

3.

Distribution de produits et services financiers

- 3.1 Avis et communiqués
 - 3.2 Réglementation
 - 3.3 Autres consultations
 - 3.4 Retraits aux registres des représentants
 - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
 - 3.6 Avis d'audiences
 - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
 - 3.8 Autres décisions
-

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 Retraits aux registres des représentants

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ABOU SHARBIN	YASMIN	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2026-07-02
ALAVA ALCALA	FAUSTO	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2026-06-25
ALBERGHI	PATRIZIA	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2026-06-25
ALLARD	MARC-ANDRÉ	IG GESTION DE PATRIMOINE INC.	2026-06-30
AMEDE	DAWIT	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2026-06-30
ATIBU	FRANCINE ANDJELANI	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-06-19
BACKS	SANDRA	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2026-06-26
BASSILY	PAUL	PLACEMENTS CIBC INC.	2026-06-29
BEAUDRY	SAMUEL	IG GESTION DE PATRIMOINE INC.	2026-06-29
BEAUREGARD	JOSÉE	GESTION DE PATRIMOINE MANUVIE INC.	2026-06-30
BÉGIN	MARTINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-06-26
BÉLANGER	JADEN	SUN LIFE FINANCIAL INVESTMENT SERVICES (CANADA) INC.	2026-07-01
BELLEY	CAROL	IG GESTION DE PATRIMOINE INC.	2026-06-30
BEN LAZREG	ALAAEDDINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-02
BÉNARD	ZACHARY	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2026-06-30
BERGERON	SONIA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2026-07-07
BERGERON	SARAH-KIM	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-03
BERRADA	MOHAMMED MEHDI	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-06-26
BINETTE	ARIANNE	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2026-06-15
BLANCHET	YVES	PINNACLE WEALTH BROKERS INC.	2026-07-02
BOILEAU	CARL	IG GESTION DE PATRIMOINE INC.	2026-06-25
BOUCHARD	PIERRE	GESTION DE PATRIMOINE WORLDSOURCE INC.	2026-06-25
BOUCHER	ANNIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-06-29
BOUKADIDA	SAFOUANE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2026-06-29

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
BOUKHOUIMA	SARA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-06-25
BOURGET	SYLVAIN	FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS GESTION PRIVÉE INC.	2026-06-15
BOVE	JULIANA	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2026-06-26
BOZZO	MATTEO	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2026-06-26
BRUNELLE	MATHIS	GESTION DE PATRIMOINE MANUVIE INC.	2026-06-19
BUREAU	SEBASTIEN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-02
CADEN	MATHIEU	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2026-06-29
CALDARERI	JAMES	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2026-06-29
CAMU	PIERRE-YVES	LETKO, BROSEAU & ASSOCIES INC.	2026-06-26
CARON	SOPHIE AUDREY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-06
CARRIER	JEAN	VALEURS MOBILIERES PEAK INC.	2026-06-26
CAUSSIGNAC	JACQUES- ALEXANDRE	CLEAR SKIES INVESTMENT MANAGEMENT INC.	2026-06-19
CAZEAU	PIERRE	PINNACLE WEALTH BROKERS INC.	2026-06-30
CHAMPAGNE	SONIA	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2026-06-30
CHAU-VO	TUONG	VALEURS MOBILIÈRES WHITEHAVEN INC.	2026-06-30
CHOBLI	POMERA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2026-06-22
CINQ-MARS	JULIE	VALEURS MOBILIERES DESJARDINS INC.	2026-06-28
CORBEIL	MICHEL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-06-26
COUCHY	FOREST	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-06-26
COUTURE	ERIC	PINNACLE WEALTH BROKERS INC.	2026-07-02
DESCHATELETS	GAETAN	GESTION DE PATRIMOINE CI ASSANTE LTÉE	2026-06-30
DI GIANDOMENICO	FRANK	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2026-06-30
DION	JOSIANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-03
DION	MICHEL	SUN LIFE FINANCIAL INVESTMENT SERVICES (CANADA) INC.	2026-07-01

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
DUBÉ	MARLÈNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-06-30
DUGAL	NATHALIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-03
FAIZI	HAMEDULLAH	DESIGNED SECURITIES LTD.	2026-06-24
FAUSTINI	KARINA	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2026-06-29
FIORITO	MATTHEW	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2026-06-25
GALANOPOULOS	ALEXANDER	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2026-07-03
GASSE	ANNIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-06-19
GAUMOND	JULIE	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2026-06-30
GENDREAU	ALEXANDRE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2026-06-27
GEORGAKIS	DIMITRI	SCOTIA CAPITAUX INC.	2026-06-26
GOMEZ	SETONDJI	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-06-22
GRANDGIRARD	ROMAIN MAGALY ANTONIO	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-06
GUEYE	MOUHAMADOU	VALEURS MOBILIÈRES CANADA VIE LTÉE	2026-07-01
GUICHARD	ANDREANNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-03-26
HAPPI DAKLEU	DESIREE	ÉPARGNE C.S.T. INC.	2026-06-30
HARVEY	SÉBASTIEN	PINNACLE WEALTH BROKERS INC.	2026-06-30
HODZIC	VANJA	BMO NESBITT BURNS INC.	2026-07-03
HOUDE CARON	ANTOINE	GESTION DE PATRIMOINE MANUVIE INC.	2026-06-22
HUDON	BENOIT	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2026-06-30
JEAN-BAPTISTE	PATRICE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2026-06-23
JEDIER-CARRIERE	PRISCILLIA	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2026-06-24
JOLICOEUR	PASCALE	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2026-06-25
JUTRAS	PIERRE ETIENNE	PINNACLE WEALTH BROKERS INC.	2026-07-06
KAID	SABRIA	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2026-07-03
KAMMOURIEH	AYMAN	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2026-06-19

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
LABERGE	ROSELINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-06-29
LACAVE	PHILIPPE PIERRE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-03
LADINO GUERRERO	WILSON ALEJANDRO	PLACEMENTS CIBC INC.	2026-06-18
LAFONTAINE	GILLES	GESTION DE PATRIMOINE WORLDSOURCE INC.	2026-06-12
LAJOIE	MATHIEU	PINNACLE WEALTH BROKERS INC.	2026-06-30
LALIBERTÉ	CHANTAL	MÉRICI SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-07
LAURIN	JEAN- FRANÇOIS	PINNACLE WEALTH BROKERS INC.	2026-06-30
LAVERDIÈRE	EVELYNE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-06-22
LE HOUILLIER	ÉDITH	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-04
LECLERC	MAXENCE	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2026-06-25
LEMOINE	LÉON	VALEURS MOBILIERES PEAK INC.	2026-07-03
LEPAGE	STÉPHANIE	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2026-06-15
LEROUX	MARTIN	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2026-06-30
LEROY	ADAM	PLACEMENTS CIBC INC.	2026-07-03
LEVESQUE	ZACHARY	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2026-06-23
LÉVESQUE	KARYANE	SERVICES D'INVESTISSEMENT BENEVA INC.	2026-06-26
LIU	JUN XI	PLACEMENTS CIBC INC.	2026-06-26
MALLET	ALEXANDRE	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2026-07-03
MATHIEU	LOUISE	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2026-06-30
MATTHEWS	KAYLA	PLACEMENTS SCOTIA INC.	2026-06-26
MESSAOUDI	NASSIMA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-03
MORIN	NANCY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-02
MORIN	YVES	PINNACLE WEALTH BROKERS INC.	2026-06-30

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
MOUALLA	RAMZI	SUN LIFE FINANCIAL INVESTMENT SERVICES (CANADA) INC.	2026-07-01
NASSAR-CHARBEL	DIANE	PLACEMENTS CIBC INC.	2026-06-26
NDAYE DJEDOUBOUM	ALEX	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2026-06-19
NGONGANG	GEORGES CHANEL	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2026-06-17
OLGUN	ASUMAN	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2026-06-18
OUELLET	SYLVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-04
QUIDIR	IMENE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2026-06-30
OULEBSIR	SAMY	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2026-06-30
PACE	ENRICO	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2026-06-19
PAOLI	BRANDEN	PARVIS INVESTMENT SERVICES INC.	2026-06-25
PAQUETTE	RAPHAËL	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-03
PAVADAY	JESSEN	TD WATERHOUSE CANADA INC.	2026-06-26
PAYEUR	SYLVIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-04
PERRON	SABRINA	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2026-06-17
PERRON- CHOUINARD	MARILOU	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-02
PORLIER	MARC- ANTOINE	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2026-07-03
QUIROGA URREGO	JUAN	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2026-06-26
RAINVILLE	NORMAND	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2026-06-30
RAKOTOMALALA	MATHIEU	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-06-25
REYNOLDS	MASAKI	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2026-06-29
RICCI	KARINA	PINNACLE WEALTH BROKERS INC.	2026-07-02
RIOUX	LINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-06-23
ROOPSING	CHANTRIKESH SING	BANQUE NATIONALE ÉPARGNE ET PLACEMENTS INC.	2026-07-02
ROY	DENIS	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-01
ROY	RICHARD	PINNACLE WEALTH BROKERS INC.	2026-06-30

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
ROY	ERIC	PINNACLE WEALTH BROKERS INC.	2026-06-30
SANTINI	DIEGO	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2026-06-26
SANTOIRE-JOSET	TRISTAN	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2026-06-26
SAURETTE-GRENIER	NOÉMIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-03
SCANDONE	AMANDA	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2026-06-22
SCOTT	SYLVAIN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-03
SIMARD-CHAYER	ÉTIENNE	GESTION DE PATRIMOINE CI ASSANTE LTÉE	2026-06-25
SINGH	MANPREET	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2026-07-03
SIROIS	DAVID	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2026-07-03
ST-AMANT	MARIO	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2026-06-30
ST-PIERRE	JESSICA	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2026-06-19
ST-PIERRE	JEAN	FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS GESTION PRIVÉE INC.	2026-06-30
STUBBERT	NADIA	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2026-06-23
THIBEAULT	JOEL	PINNACLE WEALTH BROKERS INC.	2026-07-02
TIBERIO	ANTONIO	IPC INVESTMENT CORPORATION	2026-07-02
TOBIN	STÉPHANIE	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2026-06-29
TOSLIM	TANJIM	PLACEMENTS CIBC INC.	2026-06-16
TREMBLAY	MÉLODIE	PLACEMENTS CIBC INC.	2026-07-03
TREMBLAY	ANNIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-03
TREMBLAY	MATHIEU	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-06-23
TRUDEL	JÉRÉMIE	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2026-07-04
TURCOT	SÉBASTIEN	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-04
TZONEV	EMIL	VALEURS MOBILIÈRES CANADA VIE LTÉE	2026-07-01
VANIER	LOUIS-ERIC	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2026-07-03
WANG	RUOQI	SUN LIFE FINANCIAL INVESTMENT SERVICES (CANADA) INC.	2026-06-15
WEHBE	JAMIL	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2026-06-30
WUNDERLIN	ESTHER	FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	2026-06-30

Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
CAMU	PIERRE-YVES	LETKO, BROUSSEAU & ASSOCIÉS INC.	2026-06-26
CAUSSIGNAC	JACQUES-ALEXANDRE	CLEAR SKIES INVESTMENT MANAGEMENT INC.	2026-06-19
FAZEL	KATHY	RBC PHILLIPS, HAGER & NORTH SERVICES-CONSEILS EN PLACEMENTS INC.	2026-06-30
MARTINEAU	GABRIEL	IA GESTION MONDIALE D'ACTIFS INC.	2026-06-26
MARTINEAU	GABRIEL	INDUSTRIELLE ALLIANCE GESTION DE PLACEMENTS INC.	2026-06-26
POTVIN	PATRICK	SAMARA BUREAU MULTI-FAMILIAL INC.	2026-06-19
VERRET-TREMBLAY	DAVE	GESTION FINANCIÈRE MD. INC.	2026-06-23

Cabinets de services financiers**Sans mode d'exercice**

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, la discipline 16a et les mentions spéciales C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	
16a Courtage hypothécaire	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
100028	ABSI, PATRICK	6A	2026-07-03
100971	BACKS, SANDRA	6A	2026-06-29
104263	BOUCHARD, SYLVIE	3B	2026-07-06
104758	BOURGET, SYLVAIN	6A	2026-06-29
104999	BRASSARD, CHRISTIAN	4A	2026-07-02
113936	GAUMONT, DENIS	4A	2026-07-02
114513	GIGUÈRE, SUZANNE	6A	2026-07-02
124126	MONETTE, JACQUES	4A	2026-07-02

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
124419	MORIN, FRANÇOIS	1A	2026-06-30
128778	RICHELIEU, ROSE-MARIE	4B	2026-06-25
130726	SÉNÉCHAL, SYLVIE	3B	2026-07-07
131640	ST-PIERRE, JEAN	6A	2026-07-02
132588	TIBERGHEN, MATHIEU	6A	2026-06-26
134679	WUNDERLIN, ESTHER	6A	2026-07-02
139343	HARGROVE, LESLIE	5A	2026-06-29
141004	GIRARD, STÉPHANE	6A	2026-07-06
141673	TURCOTTE, ELISE	3A	2026-06-25
145773	LEROUX, MARTIN	6A	2026-07-02
154069	VALCOURT, GRÉGORY	3B	2026-06-29
157760	BOUCHER, LYNE	4A	2026-06-30
157881	THÉBERGE, JAIMIE	1A	2026-07-07
164367	ROY, KARINE	4A	2026-06-29
167437	HARMASSI, KIM	5A	2026-06-25
171959	LOWIN, VICTORINE CAROLE	4A	2026-07-02
176489	BELLEY, CAROL	1A	2026-07-03
177164	LAFLEUR, MICHELLE	4A	2026-07-02
178696	RACETTE, ERIC	3A	2026-07-07
178763	PLANTE, CATHERINE	4B	2026-06-30
179559	RHÉAUME, PATRICK	3B	2026-06-29
180555	DIEUMVUIDI, NZAKIPA	5B	2026-07-07
181662	BOULEFA, NORA	6A	2026-07-06
181984	DAOUST, JÉRÔME	1A	2026-06-25
182231	CHABOT, WEENA	4B	2026-07-07
182495	FLORES DAIGNEAULT, ALEJANDRO	4A	2026-06-30
182735	BRULOTTE, STÉPHANIE	4A	2026-07-07
186292	LAMARCHE, JOSÉ	2A	2026-07-02
188463	LAROUCHE, SOPHIE	2C	2026-07-01
188856	NORMANDEAU, GENEVIÈVE	4B	2026-06-25
189585	MORIN, DAVID	1A	2026-07-03
194683	DUREPOS, MARC	2A	2026-06-26
194683	DUREPOS, MARC	1A	2026-06-26
198096	LAZARO, PAULO	4B	2026-06-26
202728	JOLICOEUR, PASCALE	6A	2026-06-26
203241	FAIZI, HAMEDULLAH	1A	2026-07-01
204082	PICARD, VÉRONIQUE	4A	2026-07-07
204184	DAMIER, CHRISNOLE	1A	2026-06-26

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
204515	DUPONT-HÉBERT, KYEVE	4B	2026-07-01
206646	DALLAIRE, FREDERIC	1A	2026-06-25
206646	DALLAIRE, FREDERIC	2B	2026-06-25
208067	ALLARD, MARC-ANDRÉ	1A	2026-07-03
209520	LAFONTAINE-OUIMET, JEREMIE	3A	2026-07-02
209647	BERBEN DE AVILA, SOFIA	1A	2026-07-02
210349	HUDON, BENOIT	6A	2026-07-06
213093	BROWN, CAROLE H.	1A	2026-07-03
213925	LANDRY, WILLIAM	5A	2026-07-03
218733	MARCOUX, CLAUDE	4B	2026-07-02
220399	LANTHIER, STEVE	4B	2026-07-06
220486	BOHEMIER, TRISTAN	3B	2026-07-06
220858	MOISAN, WILLIAM	6A	2026-06-30
221288	DROLET, MARIE-MICHELLE	5B	2026-06-25
223417	OLITHOU, JOHANNA SOPHIE	4B	2026-06-26
224644	PERRON, SEAN	4A	2026-07-02
224833	MOUALLA, RAMZI	6A	2026-07-07
225923	LAURIN-LEMAY, JOANIE	4B	2026-07-02
226000	SANZA, GIUSEPPE	1A	2026-07-06
227057	SPINO, VICTORIA	1B	2026-07-06
228307	MARTINI, BRUNO	1A	2026-07-03
229283	TRÉPANIER, STEVE	4B	2026-06-29
230874	PARÉ, CATHELINE	3A	2026-06-29
231141	CONCO, GUY-TRESOR	1A	2026-07-07
231468	BOILEAU, CARL	1A	2026-06-30
232434	BOULIANE, ANNE-AUDREY	4B	2026-07-02
232595	BERGERON, SARAH-KIM	6A	2026-07-06
233067	BOUCHARD, THOMAS	1A	2026-06-26
239979	LAGACÉ, VINCENT	4A	2026-07-02
243613	OUELLET, LOUIS-CHARLES	5B	2026-07-06
243899	LAROUCHE, ANDRÉE-ANN	1A	2026-07-02
244352	LEPAGE, MYLÈNE	4B	2026-07-02
244849	GILBERT, MARC ANDRE	4B	2026-06-26
245082	KHEFFACHE, KAHINA	5B	2026-06-29
248287	BACHEDI, SOFIANE	3B	2026-07-03
249237	MCKEE, ERIN	1A	2026-07-06
249315	LESSARD, CLAUDIA	4A	2026-07-07
249353	SORE, ALY	3B	2026-06-29

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
250406	ZERROUKI, AGHILES	4B	2026-06-29
251430	NFUNI KALOMBO, THIERRY	1A	2026-06-29
251820	DEVI, ALISA	3B	2026-06-29
251820	DEVI, ALISA	1A	2026-06-29
252489	MATTON, CHARLES	1A	2026-07-07
252548	DESCHÊNES, ARIANE	3B	2026-07-03
253254	ABDUL AZIZ, IMRAN	1A	2026-06-26
256579	LAALOU, MAHMOUD	4B	2026-06-29
257870	DRIDI, AFNEN	3B	2026-07-03
257967	PERRON-COUTURE, MARIE-PIER	3B	2026-06-29
258475	BLAIS, FÉLIX	1A	2026-07-06
258982	BOILY, VICTOR	1A	2026-06-26
259033	MOUSSONGO NTI, MISPA	3B	2026-06-26
259173	BÉLANGER, CATHERINE	4B	2026-07-02
259662	PLANTE, JEAN CHRYSOTOPHE	3B	2026-07-03
260001	GADOURY, PAUL	16A	2026-06-29
260195	LAVIGNE, JAIMY	3B	2026-07-02
260862	KAUR, SIMERJEET	1A	2026-07-07
260985	CHARLES, PATRICK MOISE	3B	2026-07-02
261286	TCHOMTCHOUA DINANG, PACHALLE EUGENIE	1A	2026-06-26
262061	BOHEMIER, CAROLANE	4B	2026-07-07
262787	AMEUR, YASMINE	3B	2026-07-07
263820	GAYE, FATIMATOU	5B	2026-06-29
264456	DUPUY, VINCENT	16A	2026-06-29
264494	IBRAHIMI, MURTAZA	3B	2026-07-07
264631	RIVEST, SIMON	3B	2026-07-02
264666	BRISSEON, MÉLINA	5B	2026-07-07
264723	ROSEBERRY, EMIE	3B	2026-06-26
264928	MARTEL, DAVID	3B	2026-06-26
265187	RHANDI, RIM	3B	2026-07-06
265724	D'AMOURS, VÉRONIQUE	5B	2026-06-30
265877	ALGHAZI, JACK	4B	2026-07-03
266090	GERVAIS, ISABELLE	1A	2026-07-02
266136	CELESTIN, WESNER GREGOIRE	1A	2026-06-26
266339	LAPOINTE, MÉLINA	4A	2026-07-01
266416	BHIKOO, DEEKSHA	1A	2026-07-02
266517	BETY, ALEXANDRE	4B	2026-07-06

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
266699	BOUDREAU MORIN, JEAN-SÉBASTIEN	1A	2026-06-25
267300	LACASSE, LUCIE	3B	2026-07-03
267460	NKUMU, JOB KABAMBA	1B	2026-06-25
267479	GHERIB, OUAFA	3B	2026-06-29
267875	PETIT, ISABELLE	3B	2026-06-29
267915	DESJARDINS, WILIAM	1A	2026-07-03
267948	KHALIL, ANTOINE-OLIVIER	4B	2026-07-07
268515	GUILLAUME, VANESSA	4B	2026-06-26
268859	LAPLANTE, CHARLOTTE	3B	2026-06-25
269048	CRÊTE, JÉRÉMY	1A	2026-07-03
269119	LEBLOND, GUILLAUME	1A	2026-07-06
269124	LAPLANTE, SABRINA	1B	2026-07-02
269398	MUNTU, BENEDICTE DADA	3B	2026-07-07
269403	BILLAUX, YANN	3B	2026-06-29
269590	MARCELIN, ANNE-VICTORIA	4B	2026-06-30
270125	ÉLIE MANGUERKA, NELSON	3B	2026-07-02
270283	EL-SKAF, GEORGES	3B	2026-06-26
270583	BUJOLD-GIGNAC, JUDY	1A	2026-06-25
270606	LEBLANC, MYRIAM	3B	2026-07-02
270659	BEAUDRY-BOUCHARD, SIMON	1A	2026-07-06
270797	RAYES, ELIZABETH	3B	2026-06-29
270922	MAASSARANI, RIM	1A	2026-06-25
271030	LATULIPPE, JÉRÉMI	1A	2026-06-25
271216	BERTHELOT, ALEXY-MIKAËL	3A	2026-07-06
271492	GOBEIL-BERTIN, JEREMY	5B	2026-07-03
271573	ANTONINI, ALIX	3B	2026-07-07
272013	COLPRON, LAURIE	1A	2026-06-30
272160	MATHIEU, FÉLIX	3B	2026-07-07
272481	BERTHIAUME, BENJAMIN	1B	2026-07-03
272578	CARBRAY-THOMAS, KATRINA	3B	2026-07-03
272579	BÉLANGER-VALLIÈRES, JESSICA	1A	2026-07-03
272618	CHETIMA, SAID	2B	2026-07-07
272837	BOYER, PAMÉLA	4B	2026-06-30
273009	SÉRAPHIN, ROOTCHILD	1B	2026-07-07
273042	OCAMPO SANTACRUZ, SANTIAGO FRANCISCO	4B	2026-07-06
273246	THERRIEN, ÉMIE	1A	2026-06-25

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
273679	UMUHOZA, AIMEE SANDRA	5B	2026-07-06
273703	DUBÉ BOUCHARD, SIMON	1A	2026-06-26
273745	BOYLE, JOSHUA	2C	2026-06-30
273748	PAUL, SANDRA	4B	2026-07-07
273866	HADDAD, AHMED	3B	2026-06-26
273871	JOHNSTON, MICHAEL	4B	2026-06-26
274033	BENABDESSELAM, MOHAMED NABIL	1A	2026-07-02
274065	LÉVESQUE, KARYANE	1A	2026-07-03
274111	BERTRAND, LAURENCE	3B	2026-07-07
274459	BAKER, PHILIP R	3A	2026-06-26
274539	BROUILLETTE, LYDIA	1A	2026-07-03
274685	BÉRUBÉ, SONJA	4B	2026-06-29
274793	BOUDRIAU, JOHANIE	4B	2026-06-26
274894	CHARLES, MARLY	4B	2026-07-07
275133	PAVADAY, JESSEN	6A	2026-07-06
275158	SUKHORUCHKIN, ALICE	5B	2026-07-07
275277	AUBRY, MARGAUX	3B	2026-07-06
275308	TEGHA, BOYCE JR MUA	1A	2026-07-03
275467	PROULX-LAVALLÉE, VALÉRIE	3B	2026-07-02
275519	INNOCENT, LUCSON	1A	2026-07-06
275626	DUCHESNE TREMBLAY, MARIE- PIER	16A	2026-07-06
275852	BISSONNETTE, SAMUEL	1A	2026-06-25
276126	LOULOU, ABDERRAHIM	3B	2026-07-02
276149	LEMAY, MICHAËL	4B	2026-07-06
276345	JIN, YANG YANG	1A	2026-06-30
276656	HOULE, ZACHARIE	16A	2026-07-03
277135	AUBIN-BÉLANGER, JEANNE	3B	2026-06-29

Non-renouvellement

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité n'a pas été renouvelée à la date d'échéance. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date d'annulation de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une remise en vigueur et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès d'un agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
 Montréal : (514) 395-0337
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende mentionnée ci-dessous pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, la discipline 16a et les mentions spéciales C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	
16a Courtage hypothécaire	

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
115886	LACHAPELLE, ÉLOÏSE	6A	2026-07-01
115886	LACHAPELLE, ÉLOÏSE	1A	2026-07-01
117743	LABELLE, MARIE-JOSÉE	6A	2026-07-01
117871	LABRIE, MANON	3B	2026-07-01
117936	LACHAINE, JOSÉE	4A	2026-07-01
117937	LACHAÎNE, KATHY	4A	2026-07-01
118075	LACOMBE, CLAUDE	6A	2026-07-01
118075	LACOMBE, CLAUDE	1A	2026-07-01
118075	LACOMBE, CLAUDE	2A	2026-07-01
118176	LADOUCEUR, NANCY	4B	2026-07-01
118192	LAFERRIÈRE, ALAIN	4A	2026-07-01
118223	LAFLAMME, JOSÉE	4A	2026-07-01
118295	LAFONTAINE, GILLES	2A	2026-07-01
118295	LAFONTAINE, GILLES	1A	2026-07-01
118405	LAFRENIÈRE, SERGE	6A	2026-07-01
118405	LAFRENIÈRE, SERGE	1A	2026-07-01
118405	LAFRENIÈRE, SERGE	2A	2026-07-01
118556	LALIBERTE, CAROLE	6A	2026-07-01
118601	L'ALLIER, LUC	1A	2026-07-01
118623	LALONDE, GILBERT	1A	2026-07-01
118623	LALONDE, GILBERT	2A	2026-07-01
118636	LALONDE, NICOLE	4A	2026-07-01
118792	LAMONTAGNE, BRIGITTE	6A	2026-07-01
118793	LAMONTAGNE, CLAUDE	1A	2026-07-01
118793	LAMONTAGNE, CLAUDE	2B	2026-07-01
118895	LANCIONE, MARIA TERESA	4C	2026-07-01
118926	LANDRY, CHANTAL	3A	2026-07-01
119015	LANE, CLAUDE	1A	2026-07-01
119015	LANE, CLAUDE	2A	2026-07-01
119053	LANGEVIN, MARC	2A	2026-07-01
119053	LANGEVIN, MARC	1A	2026-07-01
119138	LANGLOIS, SERGE	4A	2026-07-01
119386	LAPOINTE, PHILIPPE	4A	2026-07-01
119420	LAPORTE, DIANE	6A	2026-07-01
119637	LAROSE, JEAN-FRANÇOIS	1A	2026-07-01
119670	LAROUCHE, GÉRARD	1A	2026-07-01
119682	LAROUCHE, MARTINE	4A	2026-07-01
119824	LAURIN, GAÉTAN	1A	2026-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
119824	LAURIN, GAÉTAN	2A	2026-07-01
120225	LE BOURHIS, ISABELLE	6A	2026-07-01
120297	LEBEL, SANDRA	6A	2026-07-01
120360	LEBLANC, JEAN-YVES	1A	2026-07-01
120896	LÉGARÉ, RÉGENT	4A	2026-07-01
120987	LEGROS, BENOIT	1A	2026-07-01
121181	LEMIEUX, PAUL	4A	2026-07-01
121262	LEMYEUX, JACQUES	1A	2026-07-01
121399	LESIEGE, BERNARD	1A	2026-07-01
121399	LESIEGE, BERNARD	2A	2026-07-01
121399	LESIEGE, BERNARD	6A	2026-07-01
121502	LESSARD, PIERRE	5A	2026-07-01
121792	LÉVESQUE, RONALD	2B	2026-07-01
121820	LEVIE, DIANE	1A	2026-07-01
121902	LIRETTE, GINETTE	1A	2026-07-01
121908	LISI, JACKIE	3A	2026-07-01
122032	LORANGER, JACQUES	1A	2026-07-01
122053	LORENZETTI, BARRY	4A	2026-07-01
122061	LORTIE, ÉRIC	6A	2026-07-01
122083	LOW, BRUCE	1A	2026-07-01
122083	LOW, BRUCE	2A	2026-07-01
134843	LABRE, NOËL	1A	2026-07-01
137826	LEDUC, ALAIN	5A	2026-07-01
139109	LAVALLEE, FRANCINE	4B	2026-07-01
139386	LAMONT, CAROLINE	1A	2026-07-01
139400	LABONTÉ, PATRICK	5A	2026-07-01
139534	LACHAPELLE, LORRAINE	5A	2026-07-01
142282	LALANDE, LYNDIA	5A	2026-07-01
143669	LÉTOURNEAU, DANIELE	3A	2026-07-01
145019	LACHARITÉ, NATHALIE	1A	2026-07-01
146851	LAROCQUE, CHANTAL	5B	2026-07-01
147994	LAM, STEVEN	1A	2026-07-01
149457	LEBLANC, STÉPHANE	4B	2026-07-01
151217	LAVOIE, HENRI	1A	2026-07-01
151922	LAFRANCE, MARIE-CLAUDE	4C	2026-07-01
152304	LEMAY, CAROL	4A	2026-07-01
152882	LABONTÉ, MARTIAL	3B	2026-07-01
153969	LAPOINTE, VÉRONIQUE	1A	2026-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
154131	LESSARD, SYLVIE	3B	2026-07-01
156523	LASNIER, ELAINE	4A	2026-07-01
157158	LEVASSEUR, ANN	1A	2026-07-01
157440	LESSARD, NATHALIE	4A	2026-07-01
157603	LACHAPELLE, JOSÉE	4A	2026-07-01
161964	LAMANQUE, LISE	4A	2026-07-01
161975	LANGLOIS, CARL	4C	2026-07-01
163785	LÉTOURNEAU, MANON	4B	2026-07-01
164178	LALANDE, PHILIPPE	3B	2026-07-01
165677	LEMIEUX, NATHALIE	2B	2026-07-01
165754	LAFORGE, STÉPHANE	3B	2026-07-01
165866	LEMAY, BOBBY	3A	2026-07-01
165866	LEMAY, BOBBY	1A	2026-07-01
166209	LANZA, SALVATORA	5B	2026-07-01
166792	LAPIERRE, CÉLINE	4B	2026-07-01
167617	LEMIEUX, DAVID	6A	2026-07-01
169200	LEMIEUX, HUGUETTE	5A	2026-07-01
169434	LASCOMBE, PHILIPPE	4A	2026-07-01
170464	LEBLANC, MARC	1A	2026-07-01
171608	LAFLAMME, CAROLINE	4A	2026-07-01
171959	LOWIN, VICTORINE CAROLE	4A	2026-07-01
171998	LALANCETTE, DIANE	4B	2026-07-01
172229	LÉPINE, JOËLLE	3B	2026-07-01
174356	LEMIEUX, EMILIE	3B	2026-07-01
174463	LAPLANTE, MILLKY	3B	2026-07-01
176451	LICHIHEB, AFIF	1B	2026-07-01
177164	LAFLEUR, MICHELLE	4A	2026-07-01
177549	LÉVEILLÉ, VALÉRIE	4A	2026-07-01
178514	LEMOUZY, NADINE	4C	2026-07-01
178710	LANDRY, GUILLAUME	1B	2026-07-01
178941	LANDRY, YVAN	1A	2026-07-01
180612	LAVOIE, JONATHAN	6A	2026-07-01
182127	LACROIX, GESSYKHA	3B	2026-07-01
185942	LOPEZ, KARLA MARIA	3B	2026-07-01
186292	LAMARCHE, JOSÉ	2A	2026-07-01
187249	LISTUNOV, ANDREY	3B	2026-07-01
187641	LAFOND, CATHERINE	4A	2026-07-01
187782	LESAGE, LOUIS	4B	2026-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
188194	LAFLAMME, DAVID	3B	2026-07-01
188194	LAFLAMME, DAVID	1A	2026-07-01
190698	LACHEHEB, ABDELHAK	1B	2026-07-01
190900	LEBEL, MARC	3A	2026-07-01
191312	LAFLAMME, KARINE	4B	2026-07-01
191641	LAVOIE, FRANÇOIS	1A	2026-07-01
192548	LUPIEN, MARTIN	2B	2026-07-01
194259	LECOMTE, JEAN-FRANÇOIS	4B	2026-07-01
194674	LA BARBERA, ANTHONY	1A	2026-07-01
196208	LEBLANC, YAN	5A	2026-07-01
196706	LAMPRON, JULIE	1A	2026-07-01
198303	LAVIGUEUR, JOCELYNE	1B	2026-07-01
202531	LEBEAU, PRISCILLA	4A	2026-07-01
203065	LARCHER, SEBASTIEN	4B	2026-07-01
203577	LORTIE, GHISLAIN	5A	2026-07-01
204214	LECLERC, KELLY	1B	2026-07-01
204588	LABRIE-DE-ECHEANDIA, WILLIAM	2B	2026-07-01
204697	LOBO DE PEREZ, LILIANA	1A	2026-07-01
204760	LI, MAN	6A	2026-07-01
205240	LASSONDE, ALEXANDRE	6A	2026-07-01
205296	LANDRY, CHANTAL	1A	2026-07-01
206206	LI, LING	1A	2026-07-01
206284	LEGAULT, MARIE-FRANCE	3B	2026-07-01
206566	LEDUC, LOUIS-FRANCIS	1A	2026-07-01
206923	LALIBERTE, MARC-ANDRE	2B	2026-07-01
207433	LAALJ, YOUNES	1A	2026-07-01
208764	LECOMTE, FREDERICKE	2B	2026-07-01
208764	LECOMTE, FREDERICKE	4A	2026-07-01
209520	LAFONTAINE-OUIMET, JEREMIE	3A	2026-07-01
210305	LAROUCHE, ANNIE-PIER	6A	2026-07-01
211498	LEGAULT, KATHELINE	4B	2026-07-01
211621	LADOUCEUR, NICOLAS	1A	2026-07-01
211621	LADOUCEUR, NICOLAS	6A	2026-07-01
212337	LESSARD, KEVEN	1A	2026-07-01
212337	LESSARD, KEVEN	6A	2026-07-01
213393	LEMIEUX, MARIE-LAURENCE	3B	2026-07-01
213651	LANDRY, ISABELLE	1A	2026-07-01
213933	LARIVIÈRE, PASCAL	6A	2026-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
214845	LACHANCE, DAVE	2A	2026-07-01
214845	LACHANCE, DAVE	1A	2026-07-01
215246	LAFOREST, RONALD JR	1A	2026-07-01
215273	LAVOIE GROULX, STEPHANIE	5A	2026-07-01
215480	LEMIRE, VINCENT	3B	2026-07-01
217427	LU, GUANG	1A	2026-07-01
220397	LEGAULT, DOMINIQUE	1A	2026-07-01
220443	LEVERT-BOIREAU, EMMA	6A	2026-07-01
222436	LUCIA, FRANCO	1A	2026-07-01
223215	LAJEUNESSE, JEAN-FRANCOIS	4A	2026-07-01
223776	LABELLE, JULIE	3B	2026-07-01
225088	LAPOINTE, ANY-CLAUDE	5A	2026-07-01
225358	LEMIEUX, MICHEL	1B	2026-07-01
225705	LANADA-LABAGNAO, JILLIAN JOY	3B	2026-07-01
225923	LAURIN-LEMAY, JOANIE	4B	2026-07-01
227454	LABERGE, MELANIE	2A	2026-07-01
227454	LABERGE, MELANIE	1A	2026-07-01
227529	LAFONTAINE, REBECCA	5B	2026-07-01
227715	LARDJANE, MOULOU	1A	2026-07-01
227913	LI, KUN ZE	1A	2026-07-01
228789	LATENDRESSE, KARINE	1B	2026-07-01
228900	LEON, CHRIST MOISE	3B	2026-07-01
229081	LACASSE, ROXANNE	3B	2026-07-01
229185	LAMOUZ, OMAR	1B	2026-07-01
229300	LI, JIA	16A	2026-07-01
230205	LOCAS, ELIZABETH	5B	2026-07-01
231641	LEMRAHETE, ALAA-EDDINE	5A	2026-07-01
231653	LÉVESQUE, GABRIEL	6A	2026-07-01
231912	LOUBIER, SABRINA	4B	2026-07-01
232070	LALORGUE, GUILLAUME	5A	2026-07-01
232217	LABERGE, MARYSE	1B	2026-07-01
232591	LEAL, KEVIN	3B	2026-07-01
233150	LAROUCHE, FRÉDÉRIK	1A	2026-07-01
233922	LAPOINTE, ERIC	16A	2026-07-01
234070	LE, PHAN CAM NGUYEN	16A	2026-07-01
234078	LAMARCHE, JEAN-LUC	16A	2026-07-01
235755	LABBÉ, DANIEL	16A	2026-07-01
236118	LABERGE, SIMON	16A	2026-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
236613	LEBRUN, JEAN-MARC	16A	2026-07-01
237233	LAVOIE, JEAN-MATHIEU	16A	2026-07-01
237858	LANGLAIS, ERIC	16A	2026-07-01
238065	LEMBARKY, MOHAMED	1A	2026-07-01
239283	LANDRY, FÉLIX-ANTOINE	1A	2026-07-01
239979	LAGACÉ, VINCENT	4A	2026-07-01
240037	LOPEZ, CLAUDIA	16A	2026-07-01
240172	LOISELLE, ROBERT	1A	2026-07-01
240588	LEVESQUE, MATHIEU	1A	2026-07-01
240905	LÉTOURNEAU, CAMILLE	4B	2026-07-01
241296	LEBLANC, ASHLEY	3B	2026-07-01
241406	LUSSIER-CAOUCETTE, GUILLAUME	16A	2026-07-01
241411	LEGAULT, STÉPHANIE	4B	2026-07-01
241432	LACHANCE, ANNIE	1A	2026-07-01
241921	LACOMBE, JEAN STÉPHANE	5A	2026-07-01
242487	LATOUCHE, MÉLANIE	1A	2026-07-01
242623	L'ESPÉRANCE, JONATHAN	16A	2026-07-01
243729	LESSARD, KIM	3C	2026-07-01
243764	LEUNG, JOHNATHAN	1A	2026-07-01
244028	LEMOUSSI, FATMA-ZOHRA	5B	2026-07-01
244352	LEPAGE, MYLÈNE	4B	2026-07-01
244536	LEROUX, MATHIEU	1A	2026-07-01
245140	LASALLE, HUGUES	1A	2026-07-01
245340	LAPOINTE, DAVE	4B	2026-07-01
245557	LIVELO, JOHN RUPER	1A	2026-07-01
245636	LESSARD, JENNIFER	1A	2026-07-01
245960	LABOSSIERE, CATHERINE	1A	2026-07-01
246961	LEROUX, BRYAN	1A	2026-07-01
247274	LÉVESQUE, MARJORIE	16A	2026-07-01
247596	LÉVESQUE, LÉA	1A	2026-07-01
247859	LAMA, LEONCE	3B	2026-07-01
247878	LAVAPIE, MARY-ANN SALUD	5B	2026-07-01
248487	LALIBERTÉ, VANESSA	16A	2026-07-01
248696	LESAGE-RICARD, JADE	1A	2026-07-01
248755	LEGRAND, CYRIL	3A	2026-07-01
250813	LAGUERRE, MARIE FLORENCE	1A	2026-07-01
250836	LAUZON-BÉLAIR, XAVIER	1A	2026-07-01
251013	LAROCHE, MICHEL	16A	2026-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
251075	LAFLÈCHE, MARK	3B	2026-07-01
251313	LOUNDOU, MELISSA	3B	2026-07-01
251478	LEMAY ST-MARTIN, ALEXIS	4C	2026-07-01
251836	LUSSIER, KATHY	1A	2026-07-01
252448	LUSSIER, PHILIPPE	4B	2026-07-01
252574	LAHRECH, OUALID	5B	2026-07-01
252844	LACROIX, MYLÈNE	3B	2026-07-01
253029	LAGHBABI, DALI	16A	2026-07-01
253403	LAMSAEF, FATIMA	3B	2026-07-01
253839	LI, NA	4A	2026-07-01
254252	LARIVIÈRE, VICKY	3B	2026-07-01
254505	LAPOINTE, GENEVIÈVE	3B	2026-07-01
254584	LESTAGE, NICOLAS	16A	2026-07-01
254590	LAPERRIÈRE, JADE	5B	2026-07-01
255348	LAVOIE, JEAN-MIKAEL	16A	2026-07-01
255605	LÉTOURNEAU, ADAM PIERRE	4B	2026-07-01
255831	LANCTÔT- LAPOINTE, ANTONIN	4A	2026-07-01
256108	LAPRISE, MYLÈNE	4B	2026-07-01
256306	LAROCQUE, GENEVIÈVE	3B	2026-07-01
256312	LEMIEUX, CATHERINE	1A	2026-07-01
256739	LAPIERRE, ARIANE	4B	2026-07-01
256895	LAUZIÈRE, RACHEL	3B	2026-07-01
257063	LAPLANTE, SARAH	4B	2026-07-01
257229	LAROCHE, CATHERINE	4B	2026-07-01
257689	LABERGE-MALO, HÉLÈNE	16A	2026-07-01
257716	LESIEUR, MARC-ANTOINE	3B	2026-07-01
257927	LACHANCE, JOSÉE	1A	2026-07-01
258551	LEMAY, AMY	5B	2026-07-01
259358	LIMANI, DYHIA	3B	2026-07-01
259430	LEMIEUX-NOËL, GUILLAUME	1A	2026-07-01
259780	LEVESQUE, MELANIE	5B	2026-07-01
260195	LAVIGNE, JAIMY	3B	2026-07-01
260481	LE SIEUR, FRANCIS	1A	2026-07-01
260500	LE BOULAIRE, JEAN SEBASTIEN	16A	2026-07-01
261085	LANDRY, JULIE	1A	2026-07-01
261276	LACHAPELLE, ANNIE	16A	2026-07-01
261884	LESSARD, ARYANE	3B	2026-07-01
261970	LEBLOND, ANNE-MARIE	1A	2026-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
262014	LANDRY, AMÉLIE	4B	2026-07-01
262098	LAMPRON, VINCENT	3B	2026-07-01
262364	LANGLOIS, MARILYN	5B	2026-07-01
262461	LESVIGNE, VICTORIEN LUCAS	3B	2026-07-01
262881	LAROCQUE, JONATHAN	1A	2026-07-01
263017	LANDRY, MARIE-HELENE	5B	2026-07-01
263297	LEBLANC, SIMON	1A	2026-07-01
263373	LABOSSIERE JUNIOR, ERNST	16A	2026-07-01
263646	LAPLANTE, PATRICIA	4B	2026-07-01
263684	LEFEBVRE, JEAN-PHILIPPE	3B	2026-07-01
263761	LARUE, MARIE-EVE	4B	2026-07-01
264086	LANGLOIS-PATTERSON, LUCAS	1A	2026-07-01
264098	LANDRY, KATHY	1A	2026-07-01
264220	LEMIEUX, YANICK	16A	2026-07-01
264434	LEGAULT, DOMINIQUE	1A	2026-07-01
264489	LYAKOUBI, MARIAME	3B	2026-07-01
264617	LAROCHE, KATHIA	3A	2026-07-01
264817	LAPALME, VALERIE	3A	2026-07-01
264840	LAVERGNE, MARC-ANDRÉ	6A	2026-07-01
264983	LEBLANC, LOÏC	1A	2026-07-01
265173	LAURENDEAU, JOAKIM	1A	2026-07-01
265277	LAUZON-ROY, YANNICK	1A	2026-07-01
265297	LAPIERRE, KEVIN-KOUDBI	16A	2026-07-01
265472	LAOUBI, IMANE MARIA	3B	2026-07-01
265679	LAVOIE, KIM	1A	2026-07-01
265697	LUCIANO, PATRICIA	4B	2026-07-01
265844	LAFRANCE, LAURIE	1A	2026-07-01
265887	LEMAY, SARAH	4B	2026-07-01
266026	LEFEBVRE, ALEXIS	1A	2026-07-01
266152	LAPOINTE, NICOLE MONIQUE	1A	2026-07-01
266171	LAPLANTE, SÉDRIK	1A	2026-07-01
266207	LECLERC, NATHAN	1B	2026-07-01
266705	LANGELIER, VALÉRIE	1A	2026-07-01
266747	LANDREVILLE, ANDREW	1A	2026-07-01
266952	LÉONARD, ÉTIENNE	1B	2026-07-01
267336	LAFERRIERE-DIONNE, DYLAN	16A	2026-07-01
267482	LEGAULT, OLIVIER	1A	2026-07-01
267946	LANGLAIS-GIRARD, PIER-LUC	16A	2026-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
268410	L'ESPÉRANCE, SIMON	1A	2026-07-01
268491	LEYA, NDIANGAMA RITE	1B	2026-07-01
268581	LUNGALALA, TULUNDA BLYSE	1A	2026-07-01
268616	LABOUR, MARIE CECILIA ANNE-LAURE	3B	2026-07-01
268648	LARADI, AMIR	3B	2026-07-01
268725	LEMIEUX, CAROLINE	3B	2026-07-01
268752	LAVOIE, ALEXANNE	1A	2026-07-01
268803	LEMELIN, ALEXANDRA	4B	2026-07-01
269124	LAPLANTE, SABRINA	1B	2026-07-01
269152	LAFRENIÈRE, RAPHAËL	16A	2026-07-01
269348	LAFORTUNE, OLIVIER	1A	2026-07-01
269350	LESSARD, ANTONY	1A	2026-07-01
269358	LEBLANC BLIER, ERIKA	5B	2026-07-01
269404	LEDUC, ROXANNE	3B	2026-07-01
269522	LORVINSKY, DANIEL	3B	2026-07-01
269621	LOKO, WUASSEMO	1A	2026-07-01
269700	LAROSE, GENEVIÈVE	4B	2026-07-01
270359	LECLERC, LAURIANNE	1A	2026-07-01
270387	LÉGARÉ, ALEXANDRE	1A	2026-07-01
270555	LAPLUME, ANTONY	3B	2026-07-01
270606	LEBLANC, MYRIAM	3B	2026-07-01
270753	LAVOIE, MARILYN	3B	2026-07-01
270825	LAMOUCHE, ÉMILIE	1A	2026-07-01
270867	LOUNIS, MEHDI	1A	2026-07-01
270917	LAROSE, DAVE	1A	2026-07-01
270921	LEBEAU-TROTTIER, SALLY	1A	2026-07-01
270980	LEMELIN, NANCY	5B	2026-07-01
271025	LATULIPPE-MASSÉ, MYRIANE	3B	2026-07-01
271391	LEPAGE-MORGAN, SOPHIA	3B	2026-07-01
271522	LAMONTAGNE, JALNA	5B	2026-07-01
271549	LAUZÉ, KARINA	16A	2026-07-01
271584	LAGUE, LYDIA	4B	2026-07-01
271671	LIF, SALMA	3B	2026-07-01
271674	LARAMÉE, GABY	1A	2026-07-01
271818	LABRAKH, FATIMA AZZAHRA	4B	2026-07-01
272029	LONGPRÉ, MARIE-JOSÉE	3B	2026-07-01
272076	LEFEBVRE ALLAIRE, MEGANE	1A	2026-07-01
272344	LOBY, YOHANN MICHEL MARCO	1A	2026-07-01

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date d'annulation
272473	LAGUERRE, TEDLEE	16A	2026-07-01
272638	LANDRY, DOMINIQUE	5B	2026-07-01
272757	LAMBERT, MARYSE	1A	2026-07-01
272824	LALIBERTÉ, ERIKA	1A	2026-07-01
273014	LEARY, MATHIEU	16A	2026-07-01
273136	LAHITON, CLEMENCE	3B	2026-07-01
273233	LÉONARD, VINCENT	1B	2026-07-01
273234	LOOF, JOSIANNE	1A	2026-07-01
273279	LANDRY, ANDRÉANNE	4B	2026-07-01
273311	LI, LIN ZI	1A	2026-07-01
273340	LARIVIÈRE, VALÉRIE	4C	2026-07-01
273362	LÉGER-DESLAURIERS, JENNIFER	4B	2026-07-01
273396	LOISELLE, MEGAN	3B	2026-07-01
273475	LECLERC, NIKOLAS	4B	2026-07-01
273747	LESSARD, HEAVENLY	1B	2026-07-01
273830	LEFRANÇOIS, CAMÉLIA	3B	2026-07-01
273910	LEMIEUX-LAPOINTE, CÉDRIC	1A	2026-07-01
273996	LAMOUREUX, BÉATRICE	4B	2026-07-01
273997	LEMANAA, SOFIANE	1A	2026-07-01
274151	LAVIGNE-CAMPION, MELODIE	1A	2026-07-01
274157	LEBEL, JEAN-RENÉ	3B	2026-07-01
275032	LAFLEUR, JADE	1A	2026-07-01
275131	LUNEAU, JULIEN	1A	2026-07-01
275515	LANGIS, ALEXIS	5C	2026-07-01
275917	LATAILLE, BENJAMIN	1A	2026-07-01
276126	LOULOU, ABDERRAHIM	3B	2026-07-01
276308	LAUTURE, ROGER JUNIOR CHRISTOPHER	1A	2026-07-01

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
AMUNDI CANADA INC.	CARREL-BILLIARD	DOMINIQUE	2026-06-17
CLEAR SKIES INVESTMENT MANAGEMENT INC.	CAUSSIGNAC	JACQUES-ALEXANDRE	2026-06-19
GESTION DE PATRIMOINE MANUVIE INC.	GIRARD	SÉBASTIEN	2026-06-30
GESTION DE PATRIMOINE WORLDSOURCE INC.	AUDET	MARIE-JOSÉE	2026-05-11
GESTION DE PATRIMOINE WORLDSOURCE INC.	FECTEAU	YVAN	2026-05-11
GESTION DE PATRIMOINE WORLDSOURCE INC.	SIMARD	RACHEL	2026-05-11
GESTION DE PLACEMENTS INNOCAP INC.	MCGOWAN	KELLY	2026-07-06
GESTION DE PLACEMENTS MANUVIE INC.	GIRARD	SÉBASTIEN	2026-06-30
GESTION DE PLACEMENTS MANUVIE LIMITÉE	GIRARD	SÉBASTIEN	2026-06-30
PWL CAPITAL INC.	BARTLETT	BRENDA	2026-06-30
SIGMA2 BUREAU FAMILIAL INC.	MAYERS	RONALD	2026-07-02
VALEURS MOBILIERES PEAK INC.	CARRIER	JEAN	2026-06-26

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
AMUNDI CANADA INC.	CARREL-BILLIARD	DOMINIQUE	2026-06-17
CLEAR SKIES INVESTMENT MANAGEMENT INC.	CAUSSIGNAC	JACQUES-ALEXANDRE	2026-06-19
GESTION DE PLACEMENTS INNOCAP INC.	MCGOWAN	KELLY	2026-07-06
GESTION DE PLACEMENTS MANUVIE LIMITÉE	GIRARD	SÉBASTIEN	2026-06-30
SIGMA2 FAMILY OFFICE INC.	MAYERS	RONALD	2026-07-02

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
AMUNDI CANADA INC.	CARREL-BILLIARD	DOMINIQUE	2026-06-17
GESTION DE PLACEMENTS INNOCAP INC.	MCGOWAN	KELLY	2026-07-06
GESTION DE PLACEMENTS MANUVIE LIMITÉE	GIRARD	SÉBASTIEN	2026-06-30

3.5.2 Les cessations d'activités**Cabinets de services financiers**

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
514713	GROUPE CONSEIL TRIO-VIE INC.	ASSURANCE DE PERSONNES ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES	2026-07-07
602289	FREDERIC DALLAIRE	ASSURANCE COLLECTIVE DE PERSONNES ASSURANCE DE PERSONNES	2026-06-25
602881	DOMINIQUE LEGAULT	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-07-07
607615	JÉRÔME DAOUST	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-06-25
608354	THOMAS BOUCHARD	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-06-25
608742	VICTOR BOILY	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-06-25
608743	CHARLES MATTON	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-07-07
608757	FÉLIX BLAIS	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-07-06
609085	WILIAM DESJARDINS	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-07-02
610099	ZACHARIE HOULE	COURTAGE HYPOTHÉCAIRE	2026-07-02
610115	SOFIA BERBEN DE AVILA	ASSURANCE DE PERSONNES	2026-07-02

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS GESTION PRIVÉE INC.	DROUIN	GENEVIÈVE	2026-06-25
GESTION DE PLACEMENTS INNOCAP INC.	LEFEBVRE	LAURENCE	2026-07-07
IA GESTION PRIVÉE DE PATRIMOINE	BURAKOVSKI	ALEXEY	2026-06-25
SERVICES D'INVESTISSEMENT BENEVA INC.	LAFLAMME	MARIE-MICHÈLE	2026-07-02
SIGMA2 BUREAU FAMILIAL INC.	CARIGNAN-LEBLANC	CEDRIC	2026-07-02

Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
GESTION DE PLACEMENTS INNOCAP INC.	LEFEBVRE	LAURENCE	2026-07-07
SIGMA2 BUREAU FAMILIAL INC.	CARIGNAN-LEBLANC	CEDRIC	2026-07-02

Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
GESTION DE PLACEMENTS INNOCAP INC.	LEFEBVRE	LAURENCE	2026-07-07

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
610180	GRUPE CONSEILS BEAUMIER LAROCHE INC.	JUDITH BEAUMIER	Assurance de personnes	2026-06-25
610181	LAURIAULT GESTION DE PATRIMOINE INC.	MARIE-EVE LAURIAULT	Assurance de personnes	2026-06-25
610182	657042 NB LTD.	DEBBIE RIOUX	Assurance de personnes	2026-07-03
610184	CONSEIL STRATÉGA INC.	FREDERIC DALLAIRE	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2026-06-25
610185	ÉQUIPE JD INC.	JÉRÔME DAOUST	Assurance de personnes	2026-06-25
610189	TULETT, MATTHEWS & ASSOC. INC.	MICHAEL BALDONI	Planification financière	2026-06-29
610190	GESTION KEVIN CARPENTIER INC.	JEAN-PHILIPPE PARADIS	Courtage hypothécaire	2026-06-29
610192	9568-6101 QUÉBEC INC.	PHILIPPE LIMOGES-RATTÉ	Courtage hypothécaire	2026-06-30
610195	9454-2321 QUÉBEC INC.	CAROLINE LACHANCE	Assurance de personnes	2026-07-02
610196	PATRIMOINE FIDELITY S.R.I.	PAIGE WADDEN	Planification financière	2026-07-03
610199	GESTION KARL HAMILTON INC.	KARL HAMILTON	Courtage hypothécaire	2026-07-06
610200	PPTA SERVICES FINANCIERS INC.	MARC PATRY	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2026-07-06
610201	17314213 CANADA INC.	PIERRE CHARBONNEAU	Courtage hypothécaire	2026-07-07

3.6 AVIS D'AUDIENCES

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

3.7.1 AMF

Aucune information.

3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la Chambre de l'assurance

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE
(ANCIENNEMENT CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

No: 2025-10-02(A)

DATE : 3 juin 2026

LE COMITÉ : Me Patrick de Niverville, avocat	Président
M. Antoine El-Hage, courtier en assurance de dommages	Membre
Mme Nathalie Boyer, C. d'A. Ass., courtière en assurance de dommages	Membre

Me SANDRA ROBERTSON, ès qualités de syndique adjointe de la Chambre de l'assurance

Partie plaignante en reprise d'instance

c.

NARGUES ATAI, autrefois agente en assurance de dommages des particuliers (certificat 257053)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

ORDONNANCE DE NON-PUBLICATION, DE NON-DIFFUSION ET DE NON-DIVULGATION DU NOM ET PRÉNOM DU CONJOINT DE L'INTIMÉE AU MOMENT DES ÉVÉNEMENTS ET DE LA PIÈCE P-8 CONTENANT DES RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS APPARTENANT À L'INTIMÉE, LE TOUT AFIN DE PROTÉGER LEUR VIE PRIVÉE, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS

[1] Le 7 avril 2026, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance se réunissait pour procéder à l'audition par visioconférence de la plainte numéro 2025-10-02(A);

[2] La syndique adjointe agissait personnellement et, de son côté, l'intimée assurait seule sa défense;

I. La plainte

[3] L'intimée fait l'objet d'une plainte comportant un seul chef d'accusation, soit :

À Saint-Laurent, entre les ou vers les 28 avril 2023 et 1^{er} février 2024, l'intimée a

2025-12-02(A)

PAGE: 2

soumis à Beneva, dans le cadre du contrat d'assurance collective souscrit par son employeur, trente-deux (32) faux reçus concernant des tests en laboratoire et des médicaments pour elle ou son conjoint ainsi qu'une fausse facture pour une chirurgie laser pour son conjoint, alors que ces prestations n'ont pas été reçues, pour un montant total de 38 995,00 \$, en contravention avec les articles 37 et 37 (9) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* (RLRQ, c D-9.2, r 5).

[4] L'intimée ayant plaidé coupable, les parties ont alors procédé aux représentations sur sanction;

II. Preuve sur sanction

[5] La syndique adjointe, de consentement avec l'intimée, dépose la pièce I-1 représentant le plaidoyer de culpabilité de l'intimée ainsi que les pièces P-1 à P-12;

[6] Un énoncé conjoint des faits est aussi produit avec le consentement de l'intimée sous la cote P-13;

[7] Essentiellement, cette preuve a permis d'établir les faits suivants :

- Alors que l'intimée était à l'emploi de Beneva, elle a soumis à l'assureur collectif de son employeur plusieurs fausses réclamations, soit pour elle-même ou son conjoint (P-2 à P-6);
- Grâce à ce stratagème, elle a pu obtenir frauduleusement des remboursements totalisant 53 557,24 \$, par contre, considérant la période où l'intimée détenait une certification, ce montant est de 38 995 \$;
- Dès que son employeur a découvert ce stratagème, elle fut congédiée;
- Elle accepta cependant de convenir d'une entente de remboursement limitée à 100 \$ par mois (P-8);

[8] À la décharge de l'intimée, celle-ci a reconnu les faits reprochés dès le début de l'enquête (P-12) et a plaidé coupable à la plainte;

[9] C'est à la lumière de ces faits que la recommandation commune des parties sera examinée par le Comité;

III. Recommandations communes

[10] Me Robertson suggère de façon commune avec l'intimée de lui imposer la sanction suivante :

Chef 1 : une radiation temporaire de six (6) ans, exécutoire le 31^e jour suivant la signification de la décision

2025-12-02(A)

PAGE: 3

[11] À cette sanction s'ajoutera la publication d'un avis de radiation temporaire dans un journal local, le tout aux frais de l'intimée;

[12] De plus, l'intimée devra assumer l'ensemble des déboursés et des frais de publication;

[13] Cependant, l'intimée pourra acquitter les frais et les déboursés en six (6) versements mensuels et égaux, mais en cas de défaut, l'intimée perdra le bénéfice du terme;

[14] La sanction suggérée tient compte des facteurs subjectifs et objectifs suivants :

a) Facteurs liés à l'intimée

- Elle est âgée de 33 ans;
- Au moment des infractions, elle faisait son entrée dans l'industrie;
- Elle n'a pas d'antécédent disciplinaire;
- Elle a collaboré à l'enquête et au processus disciplinaire;
- Elle a plaidé coupable au seul chef visé par la plainte disciplinaire;
- Elle a pris une entente de remboursement avec Beneva et elle rembourse sa dette;
- Elle a perdu son emploi auprès de Beneva;
- Elle est inactive depuis le 5 mars 2024;
- Entre le 16 octobre 2023 et le 4 mars 2024, l'intimée était en arrêt de travail, car elle souffrait d'une dépression majeure;
- Elle est présentement sans emploi.

b) Facteurs liés aux infractions :

- Les infractions sont objectivement graves, car elles vont à l'encontre de l'honneur et la dignité de la profession;
- Les infractions commises par l'intimée mettent en péril la confiance du public et elles portent atteinte à l'image de la profession;
- Les infractions se sont déroulées sur une période de seize (16) mois, dont dix (10) mois pendant lesquels l'intimée détenait son certificat;

2025-12-02(A)

PAGE: 4

- Le caractère répétitif des infractions, soit quarante-huit (48) faux documents, dont trente-trois (33) faux documents qui ont été soumis durant la période que l'intimée détenait son certificat;
- Le caractère prémédité de l'infraction, soit la préparation des faux documents;
- Le manque l'intégrité et d'honnêteté de l'intimée;
- L'intention malveillante de l'intimée;
- L'intimée a retiré un bénéfice financier personnel d'un montant total de 53 557,24 \$ dont le montant est de 38 995 \$ pour la période pendant durant laquelle elle était certifiée.

[15] De plus, les parties soulignent que la sanction suggérée s'inscrit dans la fourchette de sanctions habituellement imposées pour ce genre d'infraction;

[16] À ce sujet, les parties invitent le Comité à prendre connaissance des précédents jurisprudentiels suivants :

- *Chambre de l'assurance de dommages c. Brosseau*, 2025 CanLII 22425 (QC CDCHAD);
- *Chambre de la sécurité financière c. Dufresne*, 2023 QCCDCSF 6 (CanLII);
- *Chambre de l'assurance de dommages c. Al Gass Dabo*, 2020 CanLII 31793 (QC CDCHAD);
- *Chambre de l'assurance de dommages c. Janvier*, 2016 CanLII 19676 (QC CDCHAD);
- *Chambre de l'assurance de dommages c. Rioux*, 2021 CanLII 105566 (QC CDCHAD);

[17] Cela étant établi, les parties demandent au Comité d'entériner leur suggestion commune;

IV. Analyse et décision

[18] Dans un premier temps, rappelons que le plaidoyer de culpabilité équivaut pour l'intimée à une reconnaissance que les faits reprochés constituent une faute déontologique¹;

[19] De plus, le fait de plaider coupable constitue un facteur atténuant particulièrement

¹ *Castiglia c. Frégeau*, 2014 QCCQ 849 (CanLII), par. 29;

2025-12-02(A)

PAGE: 5

important dont le Comité doit tenir compte sous peine de commettre une erreur²;

[20] Cela dit, la recommandation commune formulée par les parties sera entérinée par le Comité;

[21] Suivant la Cour suprême dans les arrêts *Anthony-Cook*³ et *Nahanee*⁴, une recommandation commune en matière de sanction ne peut être écartée à la légère;

[22] Ce n'est uniquement que dans les cas où la sanction proposée est susceptible de déconsidérer l'administration de la justice ou est « *d'une autre façon contraire à l'intérêt public* »;

[23] De surcroît, le Tribunal des professions, dans l'affaire *Gaudy c. Chiropraticiens (Ordre professionnel des)*⁵, rappelait le caractère pour le moins limité de la discrétion du Comité lorsqu'il s'agit d'examiner le bien-fondé d'une recommandation commune⁶;

[24] En conséquence et conformément à la jurisprudence des tribunaux supérieurs, le Comité entérinera la recommandation commune proposée par les parties.

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

PREND acte du plaidoyer de culpabilité de l'intimée;

DÉCLARE l'intimée coupable des infractions reprochées au chef 1 de la plainte et plus particulièrement comme suit :

Chef 1 : pour avoir contrevenu à l'article 37(9) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* (R.L.R.Q., c. D-9.2, r.5) alors en vigueur au moment des faits reprochés

PRONONCE un arrêt conditionnel des procédures à l'encontre des autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien du chef 1 de la plainte;

IMPOSE à l'intimée la sanction suivante :

Chef 1 : une période de radiation temporaire de six (6) ans, exécutoire le 31^e jour suivant la signification de la présente décision

² *Boudreau c. Avocats (Ordre professionnel des)*, 2013 QCTP 22 (CanLII), par. 25;

³ *R. c. Anthony-Cook*, 2016 CSC 43;

⁴ *R. c. Nahanee*, 2022 CSC 37;

⁵ 2023 QCTP 48 (CanLII);

⁶ *Ibid*, par. 10 et 25;

2025-12-02(A)

PAGE: 6

ORDONNE la publication d'un avis de radiation temporaire dans un journal circulant dans un lieu où l'intimée avait son domicile professionnel;

CONDAMNE l'intimée au paiement de tous les déboursés incluant les frais de publication de l'avis de radiation temporaire;

PERMET à l'intimée d'acquitter le montant des déboursés et des frais de publication en six (6) versements mensuels égaux et consécutifs débutant le 31^e jour suivant la signification de la présente décision, en cas de défaut, l'intimée perdra le bénéfice du terme.

Me Patrick de Niverville, avocat
Président

M. Antoine El-Hage, courtier en assurance
de dommages
Membre

Mme Nathalie Boyer, C. d'A. Ass., courtière
en assurance de dommages
Membre

Me Sandra Robertson (personnellement)
Partie plaignante

Mme Nargues Atai (personnellement)
Partie intimée

Date d'audience : 7 avril 2026 (par visioconférence)

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE L'ASSURANCE
(ANCIENNEMENT CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

No: 2026-01-01(C)

DATE : 8 juin 2026

LE COMITÉ : Me Patrick de Niverville, avocat	Président
Mme Sultana Chichester, courtière en assurance de dommages des particuliers	Membre
Mme Anne-Marie Hurteau, agente en assurance de dommages	Membre

Me SANDRINE BOUCHARD, ès qualités de syndique adjointe de la Chambre de l'assurance

Partie plaignante

c.

DEVE BARTHELEMY-ANILUS, autrefois courtier en assurance de dommages des entreprises (certificat 218067)

Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

[1] Le 27 avril 2026, le Comité de discipline de la Chambre de l'assurance se réunissait pour procéder à l'audition de la plainte numéro 2026-01-01(C);

[2] À cette occasion, la partie plaignante, Me Bouchard, était représentée par Me Eva Boivin et, de son côté, l'intimé assurait seul sa défense;

[3] D'entrée de jeu, l'intimé a enregistré un plaidoyer de culpabilité à l'encontre de la plainte;

[4] Ce faisant, celui-ci fut reconnu coupable, séance tenante, des infractions reprochées à la plainte;

[5] Cela dit, l'intimé fait l'objet d'une plainte qui se lit comme suit :

1. À Pointe-aux-Trembles, entre les ou vers les 12 avril 2022 et 17 janvier 2023, l'intimé a agi à l'encontre de l'honneur et de la dignité de la profession en soumettant une cinquantaine de réclamations à Industrielle Alliance en vertu du contrat d'assurance

2026-01-01(C)

PAGE : 2

collective souscrit par son employeur visant le remboursement de sommes totalisant 4 445,89 \$, alors que les soins de professionnels réclamés pour lui-même ou un membre de sa famille n'ont jamais été reçus, en contravention avec les articles 37, 37(1) et 37(7) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* (RLRQ, c. D-9.2, r.5).

I. Les faits

[6] Brièvement résumée, la preuve a permis d'établir :

- Que l'intimé a soumis une cinquantaine de réclamations en vertu du contrat d'assurance collective souscrit par son employeur;
- Qu'il a obtenu des remboursements pour un montant total de 4 445,89 \$;
- Que les soins professionnels réclamés n'ont jamais été reçus, ni par lui ni par sa famille;

Le tout tel qu'il appert des pièces P-2, P-3 et P-4.

[7] Il y a lieu de noter que l'intimé a plaidé coupable dans un document fort élaboré¹ dans lequel :

- Il assume l'entière responsabilité de ses gestes;
- Il explique qu'il tente de refaire sa vie;
- Il confirme le remboursement intégral des sommes détournées (P-9);
- Il déclare ne pas avoir d'antécédent disciplinaire;
- Il mentionne que la perte de son emploi à la suite de la découverte de ses malversations a eu des conséquences financières importantes sur sa vie (P-7);
- Finalement, il souligne qu'il est le père d'un jeune enfant de huit (8) ans dont il s'occupe en garde partagée.

[8] Cela dit, il regrette sincèrement ses faits et gestes;

[9] C'est sur la base de cette trame factuelle que le Comité examinera le bien-fondé de la recommandation commune formulée par les parties;

II. Recommandation commune

[10] Me Boivin, au nom des deux (2) parties, suggère d'imposer à l'intimé les sanctions suivantes :

¹ Pièce P-14;

2026-01-01(C)

PAGE : 3

Chef 1 : - une radiation temporaire d'une année, exécutoire à compter de la remise en vigueur de son certificat; et

- une amende de 2 000 \$.

[11] À ces sanctions s'ajoutera la publication, aux frais de l'intimé, d'un avis de radiation, lequel sera exécutoire à compter de la remise en vigueur du certificat de l'intimé;

[12] De plus, l'intimé sera condamné au paiement de tous les déboursés;

[13] Cette suggestion commune est fondée sur plusieurs considérants;

[14] Au niveau des critères objectifs, les parties ont tenu compte des faits suivants :

- Soumettre de fausses réclamations d'assurance implique la tromperie pour obtenir un avantage financier;
- Bien que ces gestes ne soient pas posés dans l'exercice de ses activités, ils constituent toutefois un manquement déontologique, car ils sont liés à l'exercice de la profession et causent un scandale portant atteinte à la dignité de celle-ci;
- Soumettre des réclamations frauduleuses à l'assurance collective alors que l'on détient soi-même un droit de pratique en assurance compromet la confiance et l'intégrité essentielles à la profession;
- Ce comportement va à l'encontre des normes éthiques et professionnelles attendues d'un représentant en assurances qui doit agir avec intégrité et honnêteté;
- Les clients et les assureurs font confiance aux représentants pour gérer leurs affaires de manière honnête.

[15] Enfin, d'autres facteurs objectifs furent considérés, soit :

- La gravité objective de l'infraction;
- La répétition de l'infraction (une cinquantaine de fausses réclamations);
- La durée de l'infraction (neuf (9) mois);
- Plusieurs des fausses réclamations concernent des membres de la famille de l'intimé;
- L'abus de confiance du professionnel envers son employeur ainsi que son assureur collectif.

[16] Pour les facteurs subjectifs de nature aggravante, les parties tiennent à souligner

2026-01-01(C)

PAGE : 4

les suivants :

- La recherche d'enrichissement économique dans la faute commise;
- Le comportement de l'intimé démontre une forme de préméditation, vu la répétition du geste;
- Il a, par ailleurs, bénéficié économiquement des manquements professionnels reprochés;
- Bien que le nombre d'années d'expérience de l'intimé demeure bas (membre depuis janvier 2022), les infractions ont débuté peu de temps après le début de sa pratique, soit en avril 2022;
- Le risque de récidive.

[17] Quant aux facteurs atténuants, les parties ont tenu compte des éléments suivants :

- L'intimé n'a pas d'antécédents;
- Le remboursement des sommes par l'intimé à l'assureur;
- Le congédiement de l'intimé;
- Le plaidoyer de culpabilité à la première occasion;
- L'intimé a soumis ses représentations dans le cadre de son plaidoyer et semble éprouver des regrets sincères;
- Bien que la collaboration de l'intimé fût mitigée lors de l'enquête, celui-ci a collaboré dans le cadre des procédures.

[18] Les parties plaident que la sanction suggérée s'inscrit dans la fourchette des sanctions habituellement imposées pour ce type d'infraction, tel qu'il appert de la jurisprudence suivante :

- *Chambre de la sécurité financière c. Dumoulin*, 2024 QCCDCSF 14 / radiation temporaire d'un (1) an;
- *Chambre de la sécurité financière c. Dufresne*, 2023 QCCDCSF 6 (CanLII) / radiation temporaire de quatre (4) ans;
- *Chambre de l'assurance de dommages c. Rioux*, 2021 CanLII 105566 (QC CDCHAD) / radiation temporaire de 30 jours et amende de 4 000 \$;
- *Chambre de l'assurance de dommages c. Al Gass Dabo*, 2020 CanLII 31793 (QC CDCHAD) / radiation permanente;

2026-01-01(C)

PAGE : 5

- *Chambre de l'assurance de dommages c. Janvier*, 2016 CanLII 19676 (QC CDCHAD) / radiation temporaire de deux (2) ans et amende de 4 000 \$;

[19] Cela étant établi, les parties demandent au Comité d'entériner la sanction suggérée;

III. Analyse et décision

[1] La jurisprudence² enseigne que le rôle du Comité se limite à vérifier si la recommandation commune déconsidère la justice ou est contraire à l'intérêt public³;

[2] Le Comité n'est pas autorisé à s'interroger sur ce qui devrait être la sanction appropriée, il ne peut non plus jauger la sévérité ou la clémence de la sanction⁴;

[3] Cela dit, le Comité considère que les sanctions suggérées reflètent adéquatement l'ensemble des facteurs aggravants et atténuants propres au dossier de l'intimé;

[4] De surcroît, la sanction proposée assure la protection du public sans punir outre mesure l'intimé;

[5] Pour l'ensemble de ces motifs, le Comité conclut qu'il y a lieu d'entériner, sans réserve, la recommandation commune présentée par les parties.

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE :

PREND acte du plaidoyer de culpabilité de l'intimé;

DÉCLARE l'intimé coupable des infractions reprochées et plus particulièrement comme suit :

Chef 1 : pour avoir contrevenu à l'article 37(7) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* (R.L.R.Q., c. D-9.2, r.5) alors en vigueur au moment des faits reprochés;

PRONONCE un arrêt conditionnel des procédures à l'égard des autres dispositions législatives et réglementaires alléguées au soutien de la plainte;

IMPOSE à l'intimé les sanctions suivantes :

Chef 1 : - une radiation temporaire d'une année, exécutoire à compter de la remise en vigueur de son certificat; et

- une amende de 2 000 \$.

² *Gaudy c. Chiropraticiens (Ordre professionnel des)*, 2023 QCTP 48 (CanLII);

³ *Ibid*, par. 10;

⁴ *Notaires (Ordre professionnel des) c. Génier*, 2019 QCTP 79 (CanLII) par. 20 et 27;

2026-01-01(C)

PAGE : 6

ORDONNE la publication d'un avis de radiation dans un journal local circulant dans les lieux où ce dernier a eu son domicile professionnel ou dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession, exécutoire à compter de la remise en vigueur du certificat de l'intimé;

CONDAMNE l'intimé au paiement de tous les déboursés, incluant les frais de publication, le cas échéant;

PERMET à l'intimé d'acquitter le montant de l'amende et des déboursés en 12 versements mensuels et égaux débutant le 31^e jour suivant la signification de la présente décision, en cas de défaut, le solde de la dette sera payable immédiatement et sans délai.

Me Patrick de Niverville, avocat
Président

Mme Sultana Chichester, courtière en
assurance de dommages des particuliers
Membre

Mme Anne-Marie Hurteau, agente en
assurance de dommages
Membre

Me Eva Boivin
Procureure de la partie plaignante

M. Deve Barthelemy-Anilus (se représentant seul)
Partie intimée

Date d'audience : 27 avril 2026 (par visioconférence)

3.7.3.2 OCRI

Aucune information.

3.7.3.3 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.

3.8.1 Dispenses

DÉCISION N° : 2026-OED-1044599

Le 2 juillet 2026

Dans l'affaire de
la législation en valeurs mobilières et sur les dérivés du Québec
(le « territoire »)

et

dans l'affaire du
traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires

et

dans l'affaire de

Banque Royale du Canada, succursale de Hong Kong et
Banque Royale du Canada, succursale de Singapour
(collectivement, les « déposants » et, individuellement, un « déposant »)

Décision

Contexte

L'autorité principale du territoire a reçu des déposants une demande en vue d'obtenir une décision en vertu de la législation en valeurs mobilières du territoire (la « législation ») :

1. révoquant (la « révocation ») et remplaçant une décision précédemment accordée aux déposants le 5 juillet 2021 (la « décision antérieure »);
2. dispensant les déposants de l'obligation d'inscription à titre de conseiller prévue dans la législation (l'« obligation d'inscription à titre de conseiller », et cette dispense, la « dispense d'inscription à titre de conseiller ») et à l'article 86 de la *Loi sur les instruments dérivés* (Québec) pour obtenir une dispense de l'obligation d'inscription à titre de conseiller en dérivés prévue à l'article 54 de la *Loi sur les instruments dérivés* (Québec) (l'« obligation d'inscription à titre de conseiller en dérivés au Québec », et cette dispense, la « dispense relative aux dérivés au Québec »), pour permettre à chaque déposant de fournir des conseils à des clients qui sont admissibles à titre de « clients autorisés » (terme défini ci-après) ou à des clients autorisés de catégorie complémentaire (terme défini ci-après) relativement à l'investissement dans des titres prescrits et des dérivés, ou à l'achat ou à la vente de tels titres et dérivés, selon des modalités essentiellement similaires à celles qui s'appliqueraient au déposant si celui-ci avait fourni des conseils à des clients autorisés en se prévalant de la dispense d'inscription à titre de conseiller international (terme défini ci-après) prévue dans le *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* (le « Règlement 31-103 ») si ce n'est de l'obligation d'avoir son siège ou établissement principal dans un territoire étranger (collectivement, la « dispense souhaitée »).

Dans le cadre du traitement des demandes de dispense dans plusieurs territoires (demande sous le régime de passeport) :

- a) l'Autorité des marchés financiers est l'autorité principale pour la présente demande;
- b) les déposants ont donné avis qu'ils comptent se prévaloir du paragraphe 1 de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « Règlement 11-102 ») en Colombie-Britannique et en Alberta relativement à la dispense d'inscription à titre de conseiller (les « territoires sous le régime de passeport » et, avec le territoire, les « territoires »).

Interprétation

Les termes définis dans le *Règlement 14-101 sur les définitions* et le Règlement 11-102 ont le même sens dans la présente décision lorsqu'ils y sont employés, sauf s'ils sont définis autrement.

Aux fins de la présente demande, les termes suivants ont le sens qui leur est donné ci-après :

« client autorisé » désigne un « client autorisé » au sens de l'article 1.1 du Règlement 31-103;

« client autorisé de catégorie complémentaire » désigne l'une ou l'autre des personnes suivantes :

- a) une fiducie créée par un client autorisé au profit de parents du client autorisé, dont la majorité des fiduciaires sont des clients autorisés et l'ensemble des bénéficiaires les conjoint, ancien conjoint, père et mère, grands-parents, frères, sœurs, enfants ou petits-enfants du client autorisé, de son conjoint ou de son ancien conjoint;
- b) une personne physique qui n'est pas un client autorisé selon le paragraphe o) de la définition de client autorisé donnée dans le Règlement 31-103 mais qui, avec un conjoint et/ou une fiducie familiale décrite au paragraphe a) ci-dessus créée par la personne physique ou son conjoint, a la propriété véritable d'actifs financiers, au sens de l'article 1.1 du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (le « Règlement 45-106 »), ayant une valeur de réalisation globale avant impôt, mais déduction faite des passifs correspondants, de plus de 5 millions de dollars;
- c) une personne physique ou morale qui ne place au Canada des titres émis par elle qu'auprès de personnes physiques ou morales qui sont des clients autorisés ou qui sont visées par les paragraphes a) et b) ci-dessus;

« dérivé » ou « instrument dérivé » a le sens qui lui est donné à l'article 3 de la Loi sur les instruments dérivés (Québec) aux fins de la dispense souhaitée au Québec, au sens donné au terme « derivative » à l'article 1 de la loi de la Colombie-Britannique intitulée Securities Act aux fins de la dispense souhaitée en Colombie-Britannique, et au sens donné au terme « derivative » à l'article 1 de la loi de l'Alberta intitulée Securities Act aux fins de la dispense souhaitée en Alberta;

« dérivé étranger » désigne un dérivé émis par une contrepartie constituée sous le régime des lois d'un territoire étranger et qui est négocié sur un ou plusieurs marchés ou bourses organisés

situés à l'extérieur du Canada et/ou qui sont compensés par une ou plusieurs chambres de compensation situées à l'extérieur de Canada;

« dispense ouverte aux conseillers internationaux » désigne la dispense prévue à l'article 8.26 du Règlement 31-103;

« dispense ouverte aux courtiers internationaux » désigne la dispense prévue à l'article 8.18 du Règlement 31-103;

« législation sur les instruments dérivés du Québec » désigne la Loi sur les instruments dérivés (Québec);

« titre étranger » a le sens qui lui est donné au paragraphe 1 de l'article 8.18 du Règlement 31-103;

« titre prescrit » désigne un titre étranger ou un autre titre qu'une personne physique ou morale peut négocier avec un client autorisé en vertu de la dispense ouverte aux courtiers internationaux ou au sujet duquel une personne physique ou morale peut fournir des conseils à un client autorisé en vertu de la dispense ouverte aux conseillers internationaux.

Certains autres termes définis ont le sens qui leur est donné ci-dessus ou ci-dessous.

Déclarations

La présente décision est fondée sur les déclarations de faits suivantes des déposants.

Les déposants

1. Banque Royale du Canada, succursale de Hong Kong (« RBC Hong Kong »), est une succursale de Banque Royale du Canada (« RBC ») dont l'établissement principal est situé à Quarry Bay, à Hong Kong.
2. Banque Royale du Canada, succursale de Singapour (« RBC Singapour »), est une succursale de RBC dont l'établissement principal est situé à Singapour.
3. RBC est une banque de l'annexe I en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) dont le secrétariat général est situé à Toronto, en Ontario, et le siège social, à Montréal, au Québec.
4. Bien que les déposants ne constituent pas une entité juridique distincte de RBC, ils fonctionnent indépendamment de RBC, comme des filiales de RBC qui se prévalent de la dispense ouverte aux conseillers ou aux courtiers internationaux. Les déposants disposent de leurs propres comités d'exploitation en vue d'assurer la surveillance requise par la réglementation locale. Les activités des déposants sont auditées par des auditeurs externes locaux. La stratégie commerciale des déposants est distincte de la stratégie commerciale de RBC étant donné que les activités des déposants sont axées sur les services aux personnes et familles bien nanties des marchés asiatiques.
5. RBC Hong Kong exerce l'activité de conseiller à Hong Kong. L'activité de gestion du patrimoine de RBC Hong Kong comprend des services de gestion du patrimoine pour les clients des services bancaires. La division des marchés financiers de RBC Hong Kong fournit également des services-conseils sur des fusions et acquisitions.
6. RBC Hong Kong est une banque agréée par la Hong Kong Monetary Authority en vertu de la Banking Ordinance (Hong Kong) et est inscrite auprès de la Hong Kong Securities and Futures Commission à titre d'institution inscrite pour des activités réglementées de Type 1 (négociation de titres), de Type 2 (négociation de contrats à terme standardisés), de Type 4 (conseils sur des titres), de Type 6 (conseils sur des finances d'entreprises) et de Type 9 (gestion d'actifs).

7. RBC Singapour exerce l'activité de conseiller à Singapour. L'activité de gestion du patrimoine de RBC Singapour comprend des services de gestion du patrimoine pour les clients des services bancaires.
8. RBC Singapour est une banque de gros, agréée par la Monetary Authority of Singapore. RBC Singapour est titulaire d'un permis d'exercice sur le marché dispensé et conseiller financier dispensé l'autorisant à exercer certaines activités réglementées précises, notamment la gestion de fonds, la négociation de produits sur les marchés financiers, le financement de produits, la prestation de services de garde, la prestation de conseils sur les finances d'entreprises et la prestation de conseils ou la préparation d'analyses et de rapports sur des produits de placement. La division des marchés financiers de RBC Hong Kong s'occupe également de la vente et de la négociation de titres à revenu fixe, de devises et de produits liés à des actions.
9. Aucun des déposants n'est inscrit à quelque titre que ce soit en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un territoire du Canada.
10. Aucun des déposants ne contrevient à la législation en valeurs mobilières dans les territoires.

Services de conseils en placement

11. Les déposants souhaitent fournir des services de conseils en placement, notamment des services de gestion discrétionnaire de portefeuille et des services de conseils en placement non discrétionnaires, à certains clients situés au Québec, en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario.
12. Les clients auxquels les déposants fourniront des services de conseils en placement seront admissibles à titre de clients autorisés ou de clients autorisés de catégorie complémentaire.
13. Les clients seront soit : i) des clients existants des déposants à Hong Kong et à Singapour, respectivement (ou des membres de la famille de tels clients existants) qui ont par la suite déménagé et sont devenus résidents de l'un ou l'autre des territoires, ou; ii) des résidents des territoires présentés aux déposants dans le cadre d'une demande inversée.
14. Les déposants ne fourniront des services de conseils en placement qu'à l'égard de titres étrangers (au sens du Règlement 31-103) et de dérivés étrangers, les titres et dérivés canadiens n'étant utilisés qu'accessoirement, y compris des fonds d'investissement non canadiens (des organismes de placement collectif et des véhicules de placement en gestion commune offerts par souscription privée) et des titres inscrits non canadiens.
15. Les services de conseils en placement seront fournis par des représentants de RBC Hong Kong qui sont situés à Hong Kong et par des représentants de RBC Singapour qui sont situés à Singapour.
16. Les déposants et leurs représentants ont acquis la formation, l'expérience et la compétence nécessaires pour conseiller des clients dans les territoires. Les clients bénéficieront de cette expérience et de cette compétence auxquelles ils n'auraient pas accès autrement.
17. Les clients profiteront des avantages liés au maintien des services offerts par les déposants à la suite de leur déménagement vers les territoires.

Dispense souhaitée

18. Aux termes de la législation, une personne physique ou morale ne peut agir à titre de conseiller au Québec à l'égard de titres que si elle est inscrite en vertu de la législation à titre de conseiller dans la catégorie appropriée. De plus, aux termes de la législation sur les instruments dérivés du Québec, une personne physique ou morale ne peut agir à titre de conseiller au Québec à l'égard de dérivés que si elle est inscrite en vertu de la législation sur les instruments dérivés du Québec à titre de conseiller en dérivés. Pour fournir des services de conseils en placement à des clients situés au Québec, les déposants doivent

obtenir l'inscription à titre de conseiller dans la catégorie de gestionnaire de portefeuille prévue par la législation et un agrément à titre de conseiller en dérivés prévu par la législation sur les instruments dérivés du Québec, sauf si, dans chaque cas, l'obtention d'une dispense est possible.

19. La dispense d'inscription à titre de conseiller international dégage les personnes physiques ou morales de l'obligation d'inscription à titre de conseiller afin de leur permettre de fournir des conseils sur des titres étrangers (et accessoirement des titres canadiens) à des clients autorisés, sous réserve de certaines modalités. Les déposants pourraient se prévaloir de la dispense d'inscription à titre de conseiller international dans les territoires relativement à la prestation de conseils sur des titres étrangers (et accessoirement des titres canadiens) si ce n'était du fait que leur siège ou leur établissement principal, pour l'application de la dispense, ne se trouve pas dans un territoire étranger puisque chacun des déposants est une succursale de RBC, plutôt qu'une entité juridique distincte. De plus, il n'existe à l'heure actuelle dans les territoires aucune dispense de l'obligation d'inscription à titre de conseiller qui correspond à la dispense d'inscription à titre de conseiller international relativement à la prestation de conseils sur des dérivés.
20. Au Québec, l'article 7 de la *Loi sur les instruments dérivés* (Québec) prévoit que l'obligation d'inscription à titre de conseiller en dérivés au Québec ne s'applique pas aux activités ou aux opérations visant des « dérivés de gré à gré » impliquant des « contreparties qualifiées », au sens donné à ces termes dans la législation sur les instruments dérivés du Québec. Les déposants pourront se prévaloir de cette dispense au Québec relativement à la prestation de conseils sur des dérivés de gré à gré fournis aux clients qui sont admissibles à titre de « contreparties qualifiées ». Les clients qui sont des clients autorisés constitueront une « contrepartie qualifiée » au sens de la législation sur les instruments dérivés du Québec. Toutefois, il est possible que les clients qui sont des clients autorisés de catégorie complémentaire ne soient pas admissibles à titre « contreparties qualifiées » au sens de la législation sur les instruments dérivés du Québec.

De plus, l'article 11.14 du règlement d'application de la *Loi sur les instruments dérivés* (Québec) prévoit une dispense de l'obligation d'inscription à titre de conseiller en dérivés au Québec ouverte à une personne autorisée à agir à titre de courtier ou de conseiller ou autorisée à exercer des fonctions semblables, ou à une personne physique ou morale autorisée à créer ou à mettre en marché des dérivés ou autorisée à exercer des activités semblables en vertu de dispositions d'une législation applicable à l'extérieur du Québec où est situé son siège ou son établissement principal, dans la mesure où elle exerce son activité uniquement auprès d'une « contrepartie qualifiée » au sens de la législation sur les instruments dérivés du Québec et que son activité porte sur un « dérivé standardisé » au sens de la législation sur les instruments dérivés du Québec qui est offert principalement à l'extérieur du Québec. Les déposants pourraient se prévaloir de cette dispense au Québec si ce n'était du fait que leur siège ou leur établissement principal, pour l'application de la dispense, ne se trouve pas dans un territoire étranger puisque chacun des déposants est une succursale de RBC, plutôt qu'une entité juridique distincte. De plus, il est possible que les clients qui sont des clients autorisés de catégorie complémentaire ne soient pas admissibles à titre de « contreparties qualifiées » au sens de la législation sur les instruments dérivés du Québec.

21. En Colombie-Britannique, la décision générale 91-501 de la British Columbia Securities Commission, intitulée *Over-the-Counter Derivatives*, prévoit une dispense de (entre autres) l'obligation d'inscription à titre de conseiller relativement aux opérations sur dérivés de gré à gré, dans le cadre desquelles chaque partie à l'opération est une « partie admissible » (au sens donné au terme « Qualified Party ») agissant en qualité de contrepartiste. Les déposants ne sont pas en mesure de se prévaloir de la décision générale 91-501 de la British Columbia Securities Commission puisque les déposants fourniront des conseils sur dérivés de gré à gré à titre de mandataires.

22. En Alberta, la décision générale 91-507 de la Alberta Securities Commission, intitulée *Over-the-Counter Trades in Derivatives*, prévoit, entre autres, une dispense de l'obligation d'inscription à titre de courtier relativement aux opérations sur dérivés de gré à gré, dans le cadre desquelles chaque partie à l'opération est une « partie admissible » (au sens donné au terme « Qualified Party » dans celle-ci). Les déposants ne sont pas en mesure de se prévaloir de la décision générale 91-507 de la Alberta Securities Commission relativement à leurs activités de conseils, car ce document ne prévoit aucune dispense à l'égard de l'obligation d'inscription à titre de conseiller.
23. Les déposants ne peuvent bénéficier d'aucune autre dispense de l'obligation d'inscription à titre de conseiller dans les territoires, ni de l'obligation d'inscription à titre de conseiller en dérivés au Québec.
24. Les déposants n'ont pas besoin d'une dispense en Ontario étant donné qu'ils peuvent se prévaloir de la dispense de l'obligation d'inscription à titre de conseiller prévue à l'article 35.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et de la dispense de l'obligation équivalente prévue dans la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* (Ontario) à l'alinéa 31a) de cette loi en vue de fournir des services de conseils en placement à des clients situés en Ontario. Aucune dispense semblable n'est offerte dans les territoires.

Clients autorisés de catégorie complémentaire

25. La définition de client autorisé donnée dans le Règlement 31-103 comporte différentes catégories qui s'apparentent aux catégories correspondantes de la définition d'« investisseur qualifié » figurant à l'article 1.1 du Règlement 45-106. Toutefois, en raison de différences mineures dans la rédaction, les catégories indiquées dans la définition de client autorisé dans le Règlement 31-103 ne comprennent pas certaines personnes physiques ou morales visées par la définition correspondante d'« investisseur qualifié » dans le Règlement 45-106.
26. Plus précisément, aux termes du paragraphe o) de la définition de client autorisé dans le Règlement 31-103, un client autorisé comprend « une personne physique qui a la propriété véritable d'actifs financiers, au sens de l'article 1.1 du Règlement 45-106, ayant une valeur de réalisation globale avant impôt, mais déduction faite des passifs correspondants, de plus de 5 millions de dollars » (un « client autorisé qui est une personne physique »).
27. Le critère financier prévu au paragraphe o) de la définition de client autorisé ne s'applique qu'au client autorisé qui est une personne physique, et non à son conjoint. Comme il est actuellement rédigé, le paragraphe o) prévoit que le conjoint d'un client autorisé qui est une personne physique devrait également satisfaire au critère financier prévu au paragraphe o), de façon indépendante.
28. En outre, des investisseurs qui sont des personnes physiques ont souvent recours à des fiducies à des fins notamment de planification successorale, de planification de la relève ou de bienfaisance. Selon la définition actuelle de client autorisé donnée dans le Règlement 31-103, la seule catégorie qui s'applique à une fiducie est le paragraphe q) (soit une personne, à l'exclusion d'une personne physique ou d'un fonds d'investissement, dont l'actif net totalise au moins 25 millions de dollars selon ses derniers états financiers). Par conséquent, pour être admissible à titre de client autorisé, une fiducie serait tenue de respecter le critère de l'actif net de 25 millions de dollars. Cette clause est trop restrictive puisqu'elle exclurait plusieurs fiducies axées sur la famille, notamment la plupart des fiducies au bénéfice du conjoint.
29. Le 5 mai 2015, ou vers cette date, la définition d'« investisseur qualifié » à l'article 1.1 du Règlement 45-106 a été modifiée de façon à y ajouter le nouveau paragraphe w) :

une fiducie créée par un investisseur qualifié au profit de parents, dont la majorité des fiduciaires sont investisseurs qualifiés, et l'ensemble des bénéficiaires les conjoint, ancien conjoint, père et mère, grands-parents, frères, sœurs, enfants ou petits-enfants de l'investisseur qualifié, de son conjoint ou de son ancien conjoint;

Toutefois, aucune modification correspondante n'a été apportée à la définition de client autorisé dans le Règlement 31-103.

30. Les déposants souhaitent établir dans les territoires des liens avec des clients éventuels qui pourraient ne pas être admissibles à titre de clients autorisés qui sont des personnes physiques en raison de leur incapacité à satisfaire au critère financier prévu au paragraphe o). De tels clients actuels et éventuels souhaitent souvent recevoir des services de conseils pour leur conjoint dans le cadre d'une gestion du patrimoine familial intégrée et d'un programme de planification successorale et fiscale.
31. Il existe de nombreuses situations qui pourraient faire en sorte qu'un client dans les territoires et son conjoint pourraient collectivement satisfaire au critère financier, mais n'y parviennent pas individuellement, dont les suivantes :
 - a) le client a accumulé l'essentiel des actifs de la famille et en est le seul propriétaire véritable, de sorte que le client est admissible à titre de client autorisé qui est une personne physique;
 - b) le client a accumulé l'essentiel des actifs de la famille mais a placé ces actifs au nom de son conjoint, de sorte que le conjoint est admissible à titre de client autorisé qui est une personne physique;
 - c) les actifs de la famille sont divisés entre les membres de la famille de sorte qu'aucun membre de la famille ne satisfait au critère financier qui lui permettrait d'être admissible à titre de client autorisé qui est une personne physique, mais la cellule familiale satisfait au critère financier.
32. Dans les situations susmentionnées, un ou plusieurs membres de la cellule familiale ne parviennent pas à satisfaire au critère financier et ne sont donc pas admissibles à titre de client autorisé qui est une personne physique. Par conséquent, les déposants n'auraient pas le droit, conformément aux modalités de la dispense ouverte aux conseillers internationaux, d'offrir des services à chacun des membres de cette famille individuellement ni collectivement en tant que cellule familiale.
33. Les déposants souhaitent traiter : i) les clients dans les territoires étant des clients autorisés qui sont des personnes physiques et leur conjoint, et; ii) les clients dans les territoires qui ne sont pas admissibles à titre de clients autorisés qui sont des personnes physiques mais qui, collectivement avec les membres de leur famille, satisfont au critère financier prévu au paragraphe o) de la définition de client autorisé, selon le cas, comme une seule cellule d'investissement pour l'application de la dispense ouverte aux conseillers internationaux, sans égard à la répartition réelle de la propriété.
34. Dans la même veine, les déposants souhaitent traiter les clients dans les territoires étant des clients autorisés qui sont des personnes physiques et leurs fiducies familiales, telles qu'elles sont décrites au paragraphe a) de la définition de « client autorisé de catégorie complémentaire », comme une seule cellule d'investissement. Pour établir si une fiducie est une fiducie familiale telle qu'elle est décrite au paragraphe a) de la définition de « client autorisé de catégorie complémentaire », les déposants prendront des mesures raisonnables pour confirmer ce qui suit :
 - a) la majorité des fiduciaires sont des clients autorisés;
 - b) les mesures prises par les fiduciaires exigent le consentement d'au moins la majorité des fiduciaires;
 - c) la totalité des bénéficiaires de la fiducie font partie de la catégorie de personnes décrite au paragraphe a) de la définition de « client autorisé de catégorie complémentaire ».

35. Les déposants confirment qu'ils ne sont visés, à l'heure actuelle, par aucune mesure d'application de la loi prévue à l'Annexe 32-102A2 *Avis de mesures d'application de la loi* (une « mesure d'application de la loi »), sauf ce qui a été autrement divulgué dans les territoires.

Décision

L'autorité principale estime que la décision respecte les critères prévus par la législation qui lui permettent de la prendre.

La décision de l'autorité principale en vertu de la législation est d'accorder la révocation ainsi que la dispense souhaitée aux conditions suivantes :

1. au moment où les activités de conseils en placement sont exercées dans les territoires :
 - a) en ce qui concerne les services de conseils en placement fournis par RBC Hong Kong :
 - i. l'établissement principal de RBC Hong Kong demeure à Hong Kong;
 - ii. RBC Hong Kong est autorisée à agir à titre de conseiller à Hong Kong et a obtenu les autorisations requises auprès de la Hong Kong Monetary Authority (ou de toute entité qui la remplace);
 - b) en ce qui concerne les services de conseils en placement fournis par RBC Singapour :
 - i. l'établissement principal de RBC Singapour demeure à Singapour;
 - ii. RBC Singapour est autorisée à agir à titre de conseiller à Singapour et a obtenu les autorisations requises auprès de la Monetary Authority of Singapore (ou de toute entité qui la remplace);
 - c) le déposant a transmis un acte d'acceptation de compétence et de désignation aux fins de signification selon le modèle figurant à l'Annexe 31-103A2 Acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification auprès des autorités compétentes dans les territoires, en y apportant les modifications qui s'imposent pour indiquer que le déposant se prévaut de la présente décision plutôt que de la dispense ouverte aux conseillers internationaux (ou de la dispense ouverte aux courtiers internationaux prévue à l'article 8.18 du Règlement 31-103);
2. le déposant ne fournit des conseils dans les territoires qu'à l'égard de titres étrangers et de dérivés étrangers (et accessoirement à l'égard de titres et de dérivés canadiens) à des clients qui sont des clients autorisés ou des clients autorisés de catégorie complémentaire;
3. lorsqu'il se prévaut de la présente décision et avant de conseiller un client dans les territoires, le déposant fournit au client une déclaration écrite qui comprend ce qui suit :
 - a) un énoncé indiquant qu'il pourrait être difficile de faire valoir des droits contre le déposant ou certains de ses administrateurs, dirigeants ou employés parce qu'ils résident à l'extérieur du Canada et que la totalité ou la quasi-totalité de leurs actifs pourraient être situés à l'extérieur du Canada;
 - b) un énoncé relatif au territoire où se situe l'établissement principal du déposant;

- c) un énoncé indiquant que le déposant n'est pas inscrit à titre de conseiller en vertu de la législation ou de la législation sur les instruments dérivés du Québec (ou de la législation équivalente dans les territoires sous le régime de passeport) et, par conséquent, que la protection offerte aux clients d'un conseiller inscrit en vertu de la législation ou de la législation sur les instruments dérivés du Québec (ou de la législation équivalente dans les territoires sous le régime de passeport) ne sera pas offerte aux clients du déposant;
 - d) le nom et l'adresse du mandataire aux fins de signification dans le territoire où réside le client;
4. le déposant informe l'Autorité des marchés financiers de toute mesure d'application de la loi après la date de la présente décision visant le déposant, des sociétés préexistantes ou des membres du même groupe visés en remplissant et déposant le formulaire prévu à l'Annexe 32-102A2 dans les 30 jours suivant la plus éloignée des dates suivantes : i) la date à laquelle le déposant prend connaissance de cette mesure et; ii) la date à laquelle l'organisme de réglementation des services financiers, une bourse de valeurs mobilières ou de dérivés, un OAR ou un organisme analogue autorise le déposant à déclarer la mesure d'application de la loi, au besoin;
5. à la fin du dernier exercice du déposant, ni le déposant, ni les membres du même groupe que lui n'ont tiré plus de 10 % du total des produits des activités ordinaires bruts consolidés d'activités de conseils qu'ils ont exercées au Canada en se prévalant d'une dispense de l'obligation d'inscription à titre de conseiller ou de l'obligation d'inscription à titre de conseiller en dérivés au Québec.

La décision cessera de produire son effet à la première des dates suivantes : la date d'entrée en vigueur de modifications au Règlement 31-103 réglant l'objet de la décision et le cinquième anniversaire de la date de la présente décision.

Louise Gauthier
Directrice principale des services financiers

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

3.8.4 Autres

Aucune information.